

2022-15



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller
Nombre de conseillers élus 15
Conseillers en fonction 15
Conseillers présents 11

**PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS**

**Séance ordinaire**  
**du 25 juillet 2022 à 19 heures 30 minutes**

**Sont présents :** BITSCH Raymond, DRAXEL Laurent, GUTTIG Stéphanie, LICHTIN Sophie, LILLER Laurent, SARROCA Mylène, WALGENWITZ Éric, WALGENWITZ Jérémie, WALTER Brigitte, WEISS Jean-Julien et WOLF Vivien.

**Absents excusés :** MAZAJCZYK Richard, RICHARD Marie-José, SAGET Laurent, et WEISS Nicolas.

**Ont donné procuration :** MAZAJCZYK Richard à DRAXEL Laurent, RICHARD Marie-José à GUTTIG Stéphanie, SAGET Laurent à WEISS Jean-Julien, WEISS Nicolas à LILLER Laurent.

**Secrétaire de séance :** SARROCA Mylène.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de la séance du 30 juin 2022
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Rénovation de l'Eglise : emprunt
4. Rénovation de l'Eglise : résultats de la consultation
5. Cinéma de plein air
6. Rapport d'activités 2021 du SMICTOM
7. Divers

M. le Maire donne connaissance des excuses des conseillers qui lui ont été transmises. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement et M. le Maire passe à l'ordre du jour.

**Point n° 1**  
**Approbation du P.V. de la séance du 30 juin 2022**

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

**Point n° 2**  
**Désignation du secrétaire de séance**

Mme SARROCA Mylène est désignée secrétaire de séance.

**Point n° 3**  
**Rénovation de l'église : emprunt**

M. le Maire propose l'ajournement de ce point car toutes les offres ne nous sont pas parvenues. Une réunion extraordinaire sera organisée pour le vote de ce point dès que possible.

**Point n° 4**  
**Rénovation de l'église : résultat de la consultation**

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée : des offres ont été réceptionnées pour les lots 2-4-5-9 et 11. La commission MAPA se réunira pour décider de l'attribution. Les marchés seront ensuite signés puis envoyés au contrôle de légalité avant d'être notifiés aux entreprises attributaires.

Pour les autres lots, à savoir : 1A Démolition-gros œuvre-abords – 1B Désamiantage-déplombage – 3A Menuiseries extérieures-vitraux – 3B Vitraux artistiques (lot optionnel) – 6 Métallerie – 7 Menuiserie bois – 8 Chapes-carrelages et 10 Electricité, aucune offre n'ayant été déposée, les lots seront déclarés infructueux. Nous sollicitons des entreprises en direct pour l'ensemble de ces lots, conformément à l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

Le Conseil Municipal donne son accord sur la façon de procéder ci-dessus décrite.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal quant à l'annulation de la subvention de 30.000 € accordée par la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) pour les travaux de rénovation de l'église. En effet, un ordre de service devait être transmis avant le 30 juin 2022 et cela n'a pas été possible en raison du report des travaux, rendu nécessaire en raison de la présence d'une colonie de chauves-souris dans les combles de l'église.

Cependant, une demande de subvention sera déposée au titre du nouveau dispositif mis en place par la CeA, à savoir le 'Fonds Communal Alsace'.

Au sujet des chauves-souris, Monsieur le Maire indique que la DREAL a donné son accord pour le démarrage du chantier début octobre, suite au dépôt de notre dossier de présentation et sans qu'il soit nécessaire de déposer une demande de dérogation au vu des dispositions prises par la commune afin de ne pas remettre en cause le bon déroulement du cycle de vie des animaux.

**Point n° 5**  
**Cinéma de plein air**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée : le projet de cinéma de plein air « Le Ciné est dans le pré » sera porté par la commune cette année car c'était la condition pour obtenir la subvention 'Plan de rebond culturel' de la CeA. Pour rappel, l'an dernier c'est l'Association Flore et Loisirs qui était porteuse du projet.

Le budget total s'élève à environ 3.000 € qui seront répartis comme suit :

- Subvention CeA : 1.400 €
- Subvention Communauté de Communes : 1.050 €
- Le reste à charge de la commune.

Mme GUTTIG Stéphanie estime que cela représente un gros budget pour 2 jours et que d'autres manifestations rapportent de l'argent sans gros investissement financier, même s'il ne faut pas oublier de souligner l'investissement humain nécessaire pour toute manifestation.

Les autres membres du Conseil Municipal estiment que l'enveloppe financière à destination des actions culturelles existe et qu'il serait dommage de passer à côté, d'autant que cela permet l'accès à des œuvres cinématographiques pour les habitants.

2022-16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Mme GUTTIG):

- Approuve la prise en charge des factures relatives à la manifestation 'Cinéma de Plein Air' par la commune.

#### Point n° 6 Rapport d'activités 2021 du SMICTOM

Le rapport d'activités 2021 du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la zone sous-vosgienne a préalablement été communiqué aux membres du Conseil Municipal.

Le rapport n'appelle pas d'observations et est adopté à l'unanimité.

#### Point n° 7 Divers

##### **Opération de collecte pour l'Ukraine :**

Remarques de Mme GUTTIG Stéphanie suite au PV de la séance du 30 juin 2022 :

*S'il est exact que Mme LICHTIN Sophie a relevé – au début de la séance, au point « Approbation du P.V. de la séance du 24 mars 2022 » de l'ordre du jour et non au point « Divers » – que le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022 ne faisait pas mention de la discussion concernant l'opération de collecte pour l'Ukraine et a demandé que cette information soit ajoutée, elle n'a nullement tenu en séance les propos que lui prête le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2022, à savoir « Mme GUTTIG Stéphanie exprime son désaccord sur le choix de collecte retenu et estime qu'une collecte de fonds aurait été plus adaptée (d'après un article paru dans la presse). ». En effet, expressément invitée par M. le Maire à soumettre une proposition pour le libellé de la mention au procès-verbal, Mme LICHTIN n'a pas répondu. Elle ne m'a donc, en particulier, pas citée nommément.*

*Par ailleurs, les propos attribués par le procès-verbal à Mme LICHTIN ne reflètent que de manière approximative l'opinion que j'ai exprimée lors de la séance du 24 mars 2022. En effet, si j'ai bien émis des réserves quant au mode de soutien à l'Ukraine retenu, il est quelque peu excessif de qualifier celles-ci de « désaccord ». Il est vrai que des dons financiers auraient à mon sens été plus efficaces, eu égard notamment aux aspects économiques et aux difficultés logistiques que posent les collectes de dons matériels. Divers articles de presse et communications d'autorités n'ont d'ailleurs fait que me conforter dans cette opinion (l'affirmation « d'après un article paru dans la presse » figurant dans le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 est inexacte). J'ai néanmoins expressément souligné lors de la séance du 24 mars 2022 que cela n'enlevait rien au mérite des personnes qui ont organisé la collecte de dons matériels.*

M. le Maire indique que ce point n'ayant pas fait l'objet d'une délibération, il est porté au Point « Divers » et non au niveau de l'approbation du PV de la séance précédente.

##### **Application de recensement des aires de jeux**

Mme SARROCA Mylène présente une application de recensement des aires de jeux, lancée par une start-up alsacienne de Tagolsheim. Cette application gratuite et facile à utiliser permet de localiser les aires de jeux partout en France, avec photo et brève description.

Mme SARROCA propose d'y ajouter l'aire de jeux de la commune.

Les membres du Conseil Municipal y sont favorables à l'unanimité.

- **Situation de M. JENN Joseph**

M. le Maire indique que M. JENN Joseph, ouvrier intercommunal embauché par le Syndicat Intercommunal du Soultzbach, a été suspendu de ses fonctions pour une durée de 4 mois suite à une altercation avec un élu de la commune du Haut Soultzbach.

Une réunion du SIS aura lieu le 4 août prochain pour exposer la situation plus en détails.

- **Affectation des locaux : ancienne école élémentaire**

M. le Maire rappelle qu'un groupe de travail a été constitué pour participer à la réflexion sur l'affectation future de l'ancienne école élémentaire.

Mme GUTTIG Stéphanie demande si le projet Médisoppe est de ce fait complètement abandonné. M. le Maire indique que pour sa part ce projet doit être abandonné compte tenu du projet de pôle médical qui va se concrétiser à Burnhaupt-le-Haut (Dr PETERSCHMITT).

M. le Maire estime que la commune a consacré suffisamment de temps à rechercher des médecins pour le projet Médisoppe sans succès et qu'il conviendrait de soutenir plutôt le projet sur la commune de Burnhaupt car il a davantage de chance de succès (mieux placé géographiquement et plus attractif pour les professionnels de santé).

L'idée d'une pépinière d'entreprises est avancée par Mme SARROCA Mylène. A réfléchir en groupe de travail, mais attention car il s'agit d'une compétence de la communauté de communes.

- **Installation d'une « boîte à pains »**

Mme WALTER Brigitte informe le Conseil Municipal de la demande d'une habitante pour l'installation d'une boîte à pains.

- **Stères de bois**

Mme SARROCA Mylène interroge quant à la date de délivrance des stères.

M. BITSCH Raymond indique qu'ils sont en cours de façonnage (40 stères prêts) et qu'ils devraient pouvoir être délivrés dans les prochaines semaines.

- **Arrêté préfectoral interdiction des feux et feux d'artifice**

L'arrêté préfectoral n° BDSC-2022-203-01 du 22 juillet 2022 porte réglementation de l'usage et du port du feu, des feux d'artifices et des systèmes susceptibles de s'envoler et comportant une flamme. Ce dernier a été diffusé via Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15 minutes.

2022-17

<b>Tableau des signatures</b> <b>pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal</b> <b>de la séance du 25 juillet 2022</b>
--

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 30 juin 2022
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Rénovation de l'Eglise : emprunt
4. Rénovation de l'Eglise : résultats de la consultation
5. Cinéma de plein air
6. Rapport d'activités 2021 du SMICTOM
7. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
WEISS Jean-Julien	Maire		
LICHTIN Sophie	1 <sup>ère</sup> Adjointe		
WALTER Brigitte	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
MAZAJCZYK Richard	3 <sup>ème</sup> Adjoint	Procuration à DRAXEL Laurent	
BITSCH Raymond	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
RICHARD Marie-José	Conseillère municipale	Procuration à GUTTIG Stéphanie	
WALGENWITZ Éric	Conseiller municipal		
SAGET Laurent	Conseiller municipal	Procuration à WEISS Jean-Julien	
WALGENWITZ Jérémie	Conseiller municipal		
WOLF Vivien	Conseiller municipal		
WEISS Nicolas	Conseiller municipal	Procuration à LILLER Laurent	
DRAXEL Laurent	Conseiller municipal		

GUTTIG Stéphanie	Conseillère municipale		
SARROCA Mylène	Conseillère municipale		
LILLER Laurent	Conseiller municipal		